



Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Opérateur - 2 jours

Objectifs

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Connaître ses effets sur la santé
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque ainsi que les autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, fiche d'exposition et attestation d'exposition, information des travailleurs sur leurs droits (droit de retrait en cas de danger, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés,...).

Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail, nominatif, selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- Avoir + de 18 ans
- Maîtriser la langue française

Public concerné

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels, dans le respect des procédures du mode opératoire

Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable personne « Opérateur de Chantier » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

Épreuve théorique de 20 mn élaborée à partir d'un QCM à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances sur :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
- Les destinataires du mode opératoire

Épreuve pratique de 60 minutes : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination)
- Gérer l'élimination des déchets amiantés
- Réagir en cas d'incident / d'accident
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

A l'issue de ces contrôles de connaissances, une attestation de compétences N°1 sera délivrée avec une validité de 3 ans.

Programme

Formation Risque amiante - Initiale - Sous-Section 4 - Opérateur - 14 heures

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères
- Effets de l'amiante sur la santé : pathologies bénignes et malignes + effet du tabac
- Exigences réglementaires : Code de la Santé Publique
- Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chutes, ...)
- Code du Travail,
- Code de l'Environnement (gestion des déchets)
- Les équipements de protection (EPI, EPC)
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif
- Être capable d'appliquer un mode opératoire

Durée et coût

Nbre d'heures total : 14h

Coût horaire : 34.29€ HT (41.14€ TTC)

Coût par personne : 480.00€ HT (576.00€ TTC)

Sessions programmées

- du 16/12/2019 au 17/12/2019
- du 13/01/2020 au 14/01/2020
- du 20/01/2020 au 21/01/2020
- du 16/03/2020 au 17/03/2020